

Rapport sur l'exercice des droits de votes – Année 2019

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Eiffel Investment Group, société de gestion de portefeuille, doit rendre compte de sa pratique en matière d'utilisation des droits de vote.

Eiffel Investment Group exerce lors des Assemblées Générales, les droits de vote relatifs aux Fonds dans le cadre de sa Politique de vote et dans l'intérêt des porteurs de parts de Fonds.

Dans ce but, Eiffel Investment Group utilise les divers moyens à sa disposition pour l'exercice des droits de vote des participations, c'est-à-dire :

- participation physique lors des Assemblées,
- vote par correspondance,
- vote par procuration,
- pouvoir au Président.

A - PERIMETRE DE VOTE

En application de son document « Politique de vote », et compte tenu des participations détenues par les Fonds gérés par Eiffel Investment Group, le périmètre de vote aux Assemblées Générales concerne les actions des sociétés françaises et étrangères (dès lors que cela est techniquement réalisable et jugé conforme à l'intérêt des porteurs) dont la participation des Fonds respecte l'un des deux critères suivants :

- o La valeur de l'investissement représente au moins 3% de l'actif de l'un des Fonds gérés par Eiffel Investment Group (hors Fonds en liquidation ou pré-liquidation)
Et/ou
- o La participation globale des Fonds gérés par Eiffel Investment Group dans le capital d'une société représente au moins 3% du capital de cette société.

Néanmoins, Eiffel Investment Group se réserve la possibilité d'exercer les droits de vote dans d'autres sociétés détenues par les Fonds, au cas par cas.

B - ANALYSE GLOBALE DES VOTES

Selon cette Politique, 73 sociétés cotées ou non cotées, participations des Fonds gérés par Eiffel Investment Group, étaient concernées pour l'année 2019. Sur ce périmètre, Eiffel Investment Group a exercé ses droits de vote dans 71 sociétés, dont 39 sociétés étrangères en portefeuille des Fonds. Eiffel Investment Group a également exercé ses droits de vote dans 2 sociétés hors Politique de vote (sous le seuil de 3%).

1 – Vote effectif aux assemblées générales

Pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, Eiffel Investment Group a exercé les droits de vote attachés aux actions détenues dans ses Fonds de la manière suivante (figurant dans le périmètre de vote) :

Nombre d'AG	Nombre de participation aux AG	Pourcentage AG votées
89	87	98%

2 - Raisons de l'absence de vote lors de certaines Assemblées générales :

Deux assemblées générales entrant dans la politique n'ont pas été votées.

La première est une AG dont la réception des documents de vote a été tardive et ainsi trop proche de l'AG.

La seconde est une AG à laquelle nous avons préféré de pas participer en l'absence d'explication claire sur les comptes suite à nos interrogations.

3- Sens des votes :

Sur les 87 assemblées auxquelles a voté EIFFEL INVESTMENT GROUP, la répartition des votes était la suivante :

Nombre de résolutions votées	Votes pour	Votes contre	Votes Abstention	Pourcentage de votes négatifs
1021	838	135	48	13,2%

EIFFEL INVESTMENT GROUP a exprimé au moins un vote contre dans 46 assemblées générales.

4- Mode d'exercice des votes :

EIFFEL INVESTMENT GROUP a voté par correspondance dans 71 assemblées générales et par la présence physique de l'un de ses représentants dans les 20 autres cas.

5- Répartition par catégorie de résolution :

Catégorie de résolution	Vote « Pour »	Vote « Contre »	Abstention	%
<i>Composition, nomination, taille/jetons de présence ou autre forme de rémunération des membres du CA, de surveillance ou équivalent</i>	209	5	2	21,2%
<i>Dispositifs anti-OPA et Opérations financières / fusion (émission de bons de souscription réservés, programme de rachat d'actions, augmentation de capital avec ou sans DPS, délégation, opération de fusions...)</i>	197	116	10	31,6%
<i>Rémunération des dirigeants et des salariés (Say on pay, AGA/Stock option, indemnité de départ, augmentation de capital réservé aux salariés...)</i>	71	0	14	8,3%
<i>Actionnariat salarié</i>	6	10	4	2,0%
<i>Résolutions externes (non agréées par le conseil)</i>	38	2	0	3,9%
<i>Formalités et autres motifs</i>	317	2	18	33,0%
	838	135	48	100%

6- Analyse des votes d'opposition :

EIFFEL INVESTMENT GROUP a effectué des votes d'opposition conformément à la politique de votes du groupe et aux recommandations de l'Association Française de la Gestion en matière de gouvernance d'entreprise.

Ci-dessous quelques exemples de résolutions les plus fréquentes où le groupe a effectué des votes d'opposition :

- L'approbation des comptes et affectation du résultat s'il existait des doutes sur les comptes présentés ou encore si la société ne répondait pas aux questions des actionnaires sur les éléments précis qui doivent être rendus publics ;
- Des émissions d'actions sans préservation du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires existants ;
- Emission d'actions gratuites entraînant une dilution supérieure à 10% par an ;
- Emission de BSA au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires entraînant une dilution supérieure à 10% par an ;
- En cas d'augmentation de capital réservées aux salariés.

C – DEROGATION A LA POLITIQUE DE VOTE

EIFFEL INVESTMENT GROUP n'a pas voté différemment des principes fixés dans sa Politique de vote.

D - GESTION DE CONFLITS D'INTERETS

Pour la période concernée, aucune situation de conflits d'intérêts n'a été relevée par EIFFEL INVESTMENT GROUP.

Les informations et documents relatifs à la Politique de vote de la société de gestion sont adressés aux porteurs sur simple demande écrite auprès de :